



A retenir

L'Œil de paon : la fin de l'hiver coïncide avec l'arrivée d'une période à risque de contaminations. Surveiller sur les feuilles l'apparition de taches consécutives aux inoculations de l'automne précédent. Les températures froides actuelles retardent leur émergence mais le risque d'infection en cas de pluies augmentera avec l'arrivée du printemps.

• Stade phénologique

L'olivier est encore en semi-repos hivernal. Dans les zones précoces, le débourrement peut déjà avoir lieu. Rappel des températures optimales et des différents stades de développement de l'olivier :

Fig1-Stade de développement de l'olivier	Températures
Zéro de végétation	9 à 10°C
Développement des inflorescences	14 à 15°C
Floraison	18 à 19°C
Fécondation	21 à 22°C
Arrêt de végétation	35 à 38°C
Risque de brûlure	≥ 40°C

Source : Lousert et Brousse, 1978

• L'Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)

Biologie : Le temps nécessaire à l'apparition de taches après la contamination varie avec la température. Les optimales sont comprises **entre 11 et 20°C** : en deçà de 11°C (et au-delà de 25°C), le développement de la maladie est ralenti.

Fig2-Conditions climatiques favorables à la maladie

	Températures	Humidité	Durée
Contamination	9°C	> 85%	12 heures
	16°C		6 heures
	22°C		12 heures
Incubation	9°C	> 85%	32 jours
	16°C		12 jours
	22°C		45 jours

Source : S. Regis, DRAAF PACA Sral



Photo 1 : Premières taches apparaissant au printemps

Symptômes : au départ les taches circulaires sont assez grisâtres (Photo 1), en vieillissant elles feront apparaître un halo jaunâtre entouré d'une zone verte.

Seuil de nuisibilité : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

Observation : Les conditions climatiques de l'automne précédent n'ont pas été particulièrement favorables aux contaminations par l'agent pathogène responsable de la maladie dite de l'œil de paon. Toutefois, en verger sensible, la surveillance est de mise car les taches symptomatiques peuvent apparaître dès le début du printemps. Le risque de propagation de la maladie sera alors important en cas de précipitations.

Les feuilles ayant développé la maladie vont chuter.

SOMMAIRE

Stade
phénologique
L'Œil de paon
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
Rédactrice : Frédérique
CECCALDI



Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

Évaluation du risque : nul à faible en l'absence de précipitations et dans les vergers peu sensibles, devenant moyen à élevé lorsque l'apparition des taches se conjuguera à des épisodes pluvieux.

Cumul des pluies et moyenne des températures, janvier et février 2018

COMMUNE	Pluie en mm		T°C mini moy.		T°C maxi moy.	
	Janvier	Février	Janvier	Février	Janvier	Février
ANTISANTI	0,2	58,4	6,3	3,4	16,2	11,8
FELICETO	25,8	231,3	6,8	3,0	15,3	10,2
LUCCIANA	19	250,2	7,4	5,0	15,9	11,5
SANTA-LUCIA-DI-MORIANI	0,2	126,8	6,7	4,2	16,1	12,1
VENTISERI	11,7	119,2	8,8	5,3	16,4	12,1

On constate dans le tableau ci-contre que les conditions climatiques de janvier étaient modérément propices aux contaminations par le champignon (peu de précipitations et des T°C > aux normales de saison). Février a été en revanche plutôt arrosé mais avec des T°C moyennes journalières basses

Source Météo-France

Sensibilité variétale : en Corse, la variété *Aliva nera* semble plus sensible à la maladie que la variété *Ghjermana di Casinca*, et dans une moindre mesure la *Picholine* l'est également, surtout en situation humide (zone de plaine calme et peu ventée, bordure littorale, présence d'une haie à proximité, etc.).

Gestion du risque : Parmi les principaux moyens cultureux préventifs, il est conseillé de :

- Éviter de planter dans les bas-fonds humides, employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie, maintenir un bon écartement entre les arbres et aérer les arbres par une taille adéquate ;
- Dans les parcelles affectées, éliminer si possible les feuilles chutées par leur ramassage et leur incinération ;
- Améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 5 mars	Mardi 6 mars	Mercredi 7 mars	Jeudi 8 mars	Vendredi 9 mars	Samedi 10 mars	Dimanche 11 mars
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps gris et humide avec risque de pluies en particulier sur l'Ouest de l'île.	Temps pluvieux sur l'Ouest, nuageux avec un risque faible de pluies sur la côte Est. Vent d'Ouest à Sud-Ouest se renforçant en journée		Amélioration temporaire ces 2 jours. Vent Sud à Sud-Ouest modéré à assez fort jeudi. Températures en hausse.			Retour d'un temps couvert et pluvieux samedi ; alternance d'éclaircies et nuages dimanche

Pour jeudi, l'indice de confiance de la prévision est de 4/5. Pour Vendredi, il est de 3/5, samedi et dimanche de 2/5.

LIENS UTILES

- **ROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.